

d'abord après son arrivée dans le Pays de Cleves, à écrire la Lettre suivante à l'Evêque & Prince de Liege, chargeant Mr. de Rambonnet, son Conseiller Privé, de la remettre à ce Prince.

MON COUSIN,

Lettre du
Roi de
Prusse.

Connoissant toutes les atteintes que vous avez données à mes droits incontestables sur ma libre Baronnie de Herstal, & de quelle maniere les seditieux de Herstal ont été soutenus depuis quelques années dans leur désobéissance détestable à mon égard, j'ai ordonné à mon Conseiller Privé Rambonnet, de se rendre de ma part auprès de vous, pour vous demander en mon nom une explication sincère & catégorique dans l'espace de deux jours, si vous êtes encore résolu de soutenir vôtre prétendue Souveraineté sur Herstal, & si vous voulez protéger les mutins de Herstal dans leur désordre & désobéissance abominable? Au cas que vous me refusiez ou retardiez cette juste réponse, que je demande avec raison, vous vous rendrez seul responsable devant toute la terre des suites que votre refus entrainera infailliblement après soi. Je suis avec beaucoup de considération.

Mon Cousin,

Vôtre très-humble & affectionné Cousin,

FREDERIC.

Le Prince Evêque reçut gracieusement l'Envoyé Prussien; mais quant à la réponse demandée, il ne la fit que le troisième jour, ayant voulu prendre auparavant l'avis de son Conseil & des Etats de la Principauté. Voici cette réponse.

S I R E ,

Réponse
de l'Evê-
que & Prin-
ce de Liege.

Les droits de Souveraineté que je suis en possession d'exercer depuis plus d'un siècle dans la partie de Herstal, située en deça de la Meuse, ont été cédés à mon Eglise par l'Empereur Charles V., ensuite des Contrâcts d'échange des années 1546. &